



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2018-103

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

DSDEN 74

74-2018-09-03-005 - ARRETE DSDEN/SG/AA/2018-58 relatif à la composition de la commission départementale de réforme (2 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2018-09-03-005

ARRETE DSDEN/SG/AA/2018-58
relatif à la composition de la commission départementale
de réforme



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Savoie

Annecy, le 03 septembre 2018

Direction des Services Départementaux
de l'Education Nationale
de la Haute-Savoie
bureau 661
Références: DIV1rh/CL

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTRICE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ N° DSDEN/SG/AA/2018- 0058
relatif à la composition de la Commission Départementale de Réforme

VU le décret n°60-1089 du 6 octobre 1960

VU le décret n°84-1051 du 30 novembre 1964

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986

VU le décret du 13 août 1968 modifié par le décret n°2001-99 du 31 janvier 2001

ARRETE

Article 1 : La Commission Départementale de réforme est constituée comme suit :
Le Président ou son représentant : M. Jean François ROSSET

Deux praticiens de médecine générale (membre du comité médical) :
Choisis parmi les Docteurs LATOUR Pierre, LORIUS Jacques, HODE Michel, AVALLE Philippe, LAINE
Sylvain, MERCIER-GUYON Charles et QUATRESOLS Eric

Dans les cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste compétent.

Deux représentants de l'Administration :

Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale à la Direction des Services départementaux de l'Education
Nationale de la Haute-Savoie

Suppléante :

Mme DEVOS Katia, Gestionnaire à la Division du 1^{er} degré pôle ressources humaines à la Direction des
Services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie

Mme PARIS Louise Représentante du Trésorier Payeur Général

Deux représentants du Personnel :

Mme DELARUE Marie, représentante des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SNUIPP

Suppléant : M. ANCEAUME Martin, représentant des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SNUIPP

M. BOUCHETIBAT Bilel, représentant des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SGEN

Suppléante : Mme HERETICK Catherine, représentante des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat UNSA

Deux représentants du Personnel du privé :

Mme PHILIPONA Elisabeth, représentante des enseignants du 1er degré privé – syndicat CFDT FEP

Suppléante : Mme MEUNIER Sarah, représentante des enseignants du 1er degré privé – syndicat CFDT FEP

M. LIZERE Marc, représentant des enseignants du 1er degré privé – syndicat SPELC

Suppléante : MME MOGE Françoise, représentante des enseignants du 1er degré privé – représentant des enseignants du 1er degré privé – syndicat SPELC

Article 2 : Mme La Secrétaire générale de la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services de l'éducation nationale
Directrice des services départementaux de l'éducation
nationale de la Haute-Savoie

Mireille VINCENT

